

LISTE XXXVII - TUROUJE

1	2	3	4	5	6	7
	son; caméras de télévision:					
8525.10	- Appareils d'émission	50	G/HS/94	BX	CCSI/69	
8525.20	- Appareils d'émission incorporant un appareil de réception	50		BX	CCSI/69	
8525.30	- Caméras de télévision	50		BX	CCSI/69	
85.26	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande:					
8526.10	- Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	50		BX	CCSI/69	
	- autres: 8526.91-- Appareils de radionavigation	50		BX	CCSI/69	
8526.92	-- Appareils de radiotélécommande;					
	--- A. destinés à des aéronefs civils	50		BX	CCSI/69	
	--- B. autres:					
	---- I. Appareils pour la commande à distance des jouets, modèles réduits de bateaux ou d'avions	50				
	---- II. autres	50				
85.27	Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie ou la radiodiffusion, combinés sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie:					
	- Appareils récepteurs de radiodiffu-			BX	CCSI/69	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
			G/HS/94			
	<p>tion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, y compris les appareils pouvant recevoir également la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie:</p>					
8527.11	-- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	50		BX	CCSI/69	
8527.19	-- autres - Appareils récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, du type utilisé dans les véhicules automobiles, y compris les appareils pouvant recevoir également la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie:	50		BX	CCSI/69	
8527.21	-- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	50		BX	CCSI/69	
8527.29	-- autres - autres appareils récepteurs de radiodiffusion, y compris les appareils pouvant recevoir également la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie:	50		BX	CRMI/63	
8527.31	-- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	50		BX	CRMI/63	
8527.32	-- non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son mais combinés à un appareil d'horlogerie	50		BX	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TUROUJIE

1	2	3	4	5	6	7
8527.39	-- autres	50	G/HS/94	BX	CRMI/63	
8527.90	- autres appareils	50		BX	CRMI/63	
85.28	Appareils récepteurs de télévision (y compris les moniteurs vidéo et les projecteurs vidéo), même combinés, sous une même enveloppe à un appareil récepteur de radiodiffusion ou à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images:					
	- en couleurs:					
8528.10	-- B. Téléprojecteurs	50		BX	CCSI/69	
	-- C. Appareils combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction de son ou des images					
	-- D. Moniteurs vidéo	50		BX	CCSI/69	
	-- E. autres	50		BX	CCSI/69	
8528.20	- en noir et blanc ou en autres monochromes	50		BX	CCSI/69	
85.29	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées au appareils des n°s 85.25 à 85.28:					
8529.10	- Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissab-					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
8529.90	les comme étant utilisées conjointement avec ces articles - autres	25 25	G/HS/94	BX BX, US	CCSI/69 CRMI/63	
85.30	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages) de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou ou aérodromes (autres que ceux du n° 86.08)					
8530.10	- Appareils pour voies ferrées ou similaires	20		SE	CRMI/63	
8530.80	- autres appareils	20		SE	CRMI/63	
8530.90	- Parties	20		SE	CRMI/63	
85.32	Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables	10		US, BX	CCSI/69	
85.33	Résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres)	20		IT, GB, US	CCSI/69	
85.34 00	Circuits imprimés	20		IT, GB, US	CCSI/69	
85.35	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement,					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
			G/HS/94			
	ment, le raccordement ou la connexion des circuits électriques(interrupteurs, commutateurs, coupe-circuits,parfoudres,limitateurs de tension, étaleurs d'ondes, prises de courant, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1 000 V:					
8535.10	- Fusibles et coupe-circuits à fusibles	20		IT,GB,US	CCSI/69	
	- Disjoncteurs:					
8535.21	-- pour une tension inférieure à 72,5 kV	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8535.29	-- autres	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8535.30	- Sectionneurs et interrupteurs	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8535.40	- Parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8535.90	- autres	20		IT,GB,US	CCSI/69	
85.36	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant douilles pour lampes, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1 000 V:					
8536.10	- Fusibles et coupe-circuits à fusibles	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8536.20	- Disjoncteurs	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8536.30	- autres appareils pour la protection des circuits électriques	20		IT,GB,US	CCSI/69	
	- Relais:					

LISTE XXXVII - TUROUJIE

1	2	3	4	5	6	7
8536.41	-- pour une tension n'excédant pas 60 V	20	G/HS/94	IT, GB, US	CCSI/69	
8536.49	-- autres	20		IT, GB, US	CCSI/69	
8536.50	- autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs:	20		IT, GB, US	CCSI/69	
	- Douilles pour lampes, fiches et prises de courant:					
8536.61	-- Douilles pour lampes	20		IT, GB, US	CCSI/69	
8536.69	-- autres	20		IT, GB, US	CCSI/69	
8536.90	- autres appareils	20		IT, GB, US	CCSI/69	
85.37	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires (y compris les armoires de commande numérique) et autres supports comportant plusieurs appareils des n°s 85.35 ou 85.36, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du chapitre 90, autres que les appareils de commutation du n° 85.17					
85.38	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.35, 85.36 ou 85.37:	20		IT, GB, US	CCSI/69	
8538.10	- Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports du n° 85.37, dépourvus de leurs appareils	20		IT, GB, US	CCSI/69	
8538.90	- autres	20		IT, GB, US	CCSI/69	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
85.39	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc:		G/HS/94			
8539.10	- Articles dits "phares et projecteurs scellés"					
	-- A. destinés à des aéronefs civils	25		BX	CRMI/63	
	-- B. autres	13		SE, US	CRMI/63	
	- autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges:					
8539.21	-- halogène, au tungstène	25		IT, GB, US	CCSI/69	
8539.22	-- autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V					
	-- autres	25		BX	CRMI/63	
8539.29	- Lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets:	25		BX	CRMI/63	
	-- fluorescents, à cathode chaude					
8539.31	-- autres	25		BX	CRMI/63	
8539.39	-- autres	25		BX	CRMI/63	
8539.40	- Lampes et tubes à rayon ultraviolet ou infrarouge; lampes à arc	25		BX	CRMI/63	
8539.90	- Parties :					
	-- A. Culots	25		BX	CRMI/63	
	-- B. autres :					
	--- II. autres	25		BX	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TUROUJE

1	2	3	4	5	6	7
85.40	Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide, ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple) autres que ceux du n°85.39;		G/HS/94			
	- Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes moniteurs vidéo:					
8540.11	-- en couleurs	10		BX	CRMI/63	
8540.12	-- en noir et blanc ou en autres monochrome	10		BX	CRMI/63	
8540.20	- Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode:					
	-- A. Tubes pour caméras de télévision	10		BX	CRMI/63	
85.44	Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion:					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
8544.20	- Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux: -- B. autres: --- I. pour haute fréquence: ---- a. Câbles souterrains et sous-marins (constitués de deux ou plusieurs câbles isolés individuellement avec une matière quelconque et insérés dans un même tube ou une même gaine en métaux communs) --- II. autres: ---- a. Câbles souterrains et sous-marins (constitués de deux ou plusieurs câbles isolés individuellement avec une matière quelconque et insérés dans un même tube ou une même gaine en métaux communs) - autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 80 V: -- autres: --- B. isolés avec d'autres matières: ---- I. pour la télécommunication: ---- a. Câbles souterrains et sous-marins (constitués de deux ou plusieurs câbles isolés individuellement avec une matière quelconque et insérés dans un même tube ou une même gaine en métaux communs) ---- II. autres:	50	G/HS/94	IT	CRMI/63	
8544.49		50		IT	CRMI/63	
		50		IT	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TUROUJIE

1	2	3	4	5	6	7
	<ul style="list-style-type: none"> ---- a. Câbles souterrains et sous-marins (constitués de deux ou plusieurs câbles isolés individuellement avec une matière quelconque et insérés dans un même tube ou une même gaine en métaux communs) - autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 80 V mais n'excédant pas 1 000 V; -- autres: --- B. autres: ---- III. isolés avec d'autres matières: ----- a. Câbles souterrains et sous-marins (constitués de deux ou plusieurs câbles isolés individuellement avec une matière quelconque et insérés dans un même tube ou une même gaine en métaux communs) - autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1 000 V; -- A. avec conducteur en cuivre: --- III. isolés avec d'autres matières: ---- a. Câbles souterrain ou sous-marins (constitués de deux ou plusieurs câbles isolés individuellement avec une matière quelconque et insérés dans un même tube ou une même gaine 	50	G/HS/94	IT	CRMI/63	
8544.59						
8544.60		50		IT	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	en métaux communs) -- B. autres: --- III. isolés avec d'autres matières: ---- a. Câbles souterrains ou sous-marins (constitués de deux ou plusieurs câbles isolés individuellement avec une matière quelconque et insérés dans un même tube ou une même gaine en métaux communs) - Câbles de fibres optiques	50	G/HS/94	IT	CRMII/63	
8544.70		50		IT	CRMII/63	
		10		IT	CRMII/63	
85.47	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple, noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs du n° 85.46; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement:					
8547.10	- Pièces isolantes en céramique	20		DK	CRMII/63	
8547.20	- Pièces isolantes en matières plastiques	20		DK	CRMII/63	
8547.90	- autres: -- B. autres	20		DK	CRMII/63	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
86.01	Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques:		G/HS/94			
8601.10	- à source extérieure d'électricité	5		BX, US	CRMI/63	
8601.20	- à accumulateurs électriques	5		BX, US	CRMI/63	
86.02	Autres locomotives et locotracteurs; tendeurs:					
8602.10	- Locomotives diesel-électriques	5		BX, US	CRMI/63	
8602.90	- autres	5		BX, US	CRMI/63	
86.07	Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires:					
	- Bogies, bissels, essieux et roues, et leurs parties:					
8607.11	-- Bogies et bissels de traction	5		BX, US, SE	CRMI/63	
8607.12	-- autres bogies et bissels	5		BX, US, SE	CRMI/63	
8607.19	-- autres, y compris les parties - Freins et leurs parties:	5		BX, US, SE	CRMI/63	
8607.21	-- Freins à air comprimés et leurs parties	5		BX, US, SE	CRMI/63	
8607.29	-- autres	5		BX, US, SE	CRMI/63	
8607.30	- Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de choc, et leurs parties	5		BX, US, SE	CRMI/63	
	- autres:					
8607.91	-- de locomotives ou de locotracteurs	5		BX, US, SE	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
8607.99	-- autres					
86.08 00	Matériel fixe de voies ferrées ou similaires; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes: leurs parties:					
	- A. Matériel fixe et appareils pour voies ferrées:					
	-- I. à moteurs électriques	20				
	- B. autres matériels:					
	-- I. pour appareils à moteurs	20				
	- C. Parties:					
	-- I. en fonte:					
	--- a. pour appareils à moteurs électriques	20				
	-- II. autres:					
	--- a. pour appareils à moteurs électriques	20				
87.01	Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du no. 87.09):					
8701.10	- Motoculteurs	30			GB,AT,SE,US	CRMI/63
8701.20	- Tracteurs routiers pour semi-remorques	30			GB,AT,SE,US	CRMI/63

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
8701.30	- Tracteurs à chenilles	30	G/HS/94	GB,AT,SE,US	CRMI/63	
8701.90	- autres	30		GB,AT,SE,US	CRMI/63	
87.02	Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, chauffeur inclus:					
8702.10	- à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel)	25		US,SE,GB,FR	CCSI/69	
8702.90	- autres	25		DE,US,GB,FR	CRMI/63	
8703.10	- Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires	25		DE,US,GB,FR	CRMI/63	
8703.21	- autres véhicules, à moteur à piston alternatif à allumages par étincelles: -- d'une cylindrée n'excédant pas 1000 cm3 --- A. neufs: ---- II. autres --- B. usagés: ---- II. autres	25		DE,US,GB,FR	CRMI/63	
8703.22	-- d'une cylindrée excédant 1000 cm3 mais n'excédant pas 1500 cm3: --- A. neufs: ---- I. Caravanes automotrices ---- II. autres:	25		DE,US,GB,FR	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	<ul style="list-style-type: none"> ----- b. autres --- B. usagés: ---- II. autres 	25	G/HS/94	DE, US, GB, FR	CRMI/63	
8703.23	<ul style="list-style-type: none"> -- d'une cylindrée excédant 1500 cm3 mais n'excédant pas 3000 cm3: --- A. neufs: ---- I. Caravanes automotrices ----- b. autres ---- II. autres: ----- b. autres --- B. usagés: ---- II. autres 	25		DE, US, GB, FR	CRMI/63	
8703.24	<ul style="list-style-type: none"> -- d'une cylindrée excédant 3000 cm3: --- A. neufs: ---- II. autres --- B. usagés: ---- II. autres 	25		DE, US, GB, FR	CRMI/63	
8703.31	<ul style="list-style-type: none"> - autres véhicules, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi diesel): -- d'une cylindrée n'excédant pas 1500 cm3: --- A. neufs: ---- II. autres --- B. usagés: ---- II. autres 	25		DE, US, GB, FR	CRMI/63	
8703.32	<ul style="list-style-type: none"> -- d'une cylindrée excédant 1500 cm3 mais n'excédant pas 2500 cm3: --- A. neufs: ---- I. Caravanes automotrice ----- II. autres 	25		DE, US, GB, FR	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	<ul style="list-style-type: none"> --- B. usagés: ---- II. autres: ----- b. autres -- d'une cylindrée excédant 2500 cm3: --- A. neufs: ---- I. Caravanes automotrices ---- II. autres --- B. usagés: ---- II. autres: ----- b. autres - autres 	<ul style="list-style-type: none"> 25 25 25 25 25 	<ul style="list-style-type: none"> G/HS/94 	<ul style="list-style-type: none"> DE,US,GB,FR DE,US,GB,FR DE,US,GB,FR DE,US,GB,FR DE,US,GB,FR 	<ul style="list-style-type: none"> CRMII/63 CRMII/63 CRMII/63 CRMII/63 CRMII/63 	
8703.33						
8703.90						
87.04	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises:					
8704.10	<ul style="list-style-type: none"> - Tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier. - autres, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel): -- d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 t -- d'un poids en charge maximal excédant 5 t mais n'excédant pas 20 t -- d'un poids en charge maximal excédant 20 t - autres, à moteur à piston à allumages par étincelles: 	<ul style="list-style-type: none"> 25 25 25 25 		<ul style="list-style-type: none"> DE,US,GB,FR DE,US,GB,FR DE,US,GB,FR DE,US,GB,FR 	<ul style="list-style-type: none"> CRMII/63 CRMII/63 CRMII/63 CRMII/63 	
8704.21						
8704.22						
8704.23						

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
8704.31	-- d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 t	25	G/HS/94	DE,US,GB,FR	CRMI/63	
8704.32	-- d'un poids en charge maximal excédant 5 t	25		DE,US,GB,FR	CRMI/63	
8704.90	- autres	25		DE,US,GB,FR	CRMI/63	
8705.10	- Camions-grues	25		US	CRMI/63	
8705.20	- Derricks automobiles pour le sondage ou de forage	25		US	CRMI/63	
8705.30	- Voitures de lutte contre l'incendie	25		US	CRMI/63	
8705.40	- Camions-bétonnières	25		US	CRMI/63	
8705.90	- autres	25		US	CRMI/63	
87.06 00	Châssis des véhicules automobiles des n° 87.01 à 87.05, équipés de leurs moteurs	10		US,GB	CRMI/63	
87.07	Carrosseries des véhicules automobiles des no.s 87.01 à 87.05, y compris les cabines:					
8707.10	- des véhicules du n° 87.03	50		GB	CRMI/63	
8707.90	- autres	50		GB	CRMI/63	
87.08	Parties et accessoires des véhicules automobiles des no.s 87.01 à 87.05:					
8708.10	- Pare-chocs et leurs parties	25		US,GB	CRMI/63	
	- autres parties et accessoires de					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	carrosseries (compris les cabines):		G/HS/94			
8708.21	-- Ceintures de sécurité	25		US,GB	CRMI/63	
8708.29	-- autres	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
	- Freins et servo-freins, et leurs parties:					
8708.31	-- Garnitures de freins montés	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
8708.39	-- autres	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
8708.40	- Boîtes de vitesses	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
8708.50	- Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
8708.60	- Essieux porteurs et leurs parties	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
8708.70	- Roues, leurs parties et accessoires	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
8708.80	- Amortisseurs de suspension	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
	- autres parties et accessoires:					
8708.91	-- Radiateurs	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
8708.92	-- Silencieux et tuyaux d'échappement	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
8708.93	-- Embrayages et leurs parties	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
8708.94	-- Volants, colonnes et boîtiers de direction					
8708.99	-- autres:	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
	--- A. destinés à l'industrie du montage: des motocycleurs du n°8701.10, des véhicules automobiles du n°87.03, des véhicules automobiles du n°87.04 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2500 cm3 ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
			G/HS/94			
	n'excédant pas 2800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 87.05:					
	---- I. des motoculteurs du n° 8701.10:					
	----- a. parties de chassis	5		US,SE	CRMI/63	
	----- b. autres	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
	---- II. autres:					
	----- a. parties de chassis	10		US,GB,SE	CRMI/63	
	----- b. autres	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
	--- B. autres:					
	---- I. Barres stabilisatrices	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
	---- II. Barres de torsion	25		UK,BX,SE		
	---- III. autres:					
	----- a. en aciers estampés:					
	----- I. des tracteurs du n° 87.01:					
	----- aa. parties de chassis	5		US,SE	CRMI/63	
	----- bb. autres	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
	----- II. autres:					
	----- aa. parties de chassis	10		US,GB,SE	CRMI/63	
	----- bb. autres	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
	----- b. autres:					
	----- I. des tracteurs du n° 87.01:					
	----- aa. parties de chassis	5		US,SE	CRMI/63	
	----- bb. autres	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
	----- 2. autres:					
	----- aa. parties de chassis	10		US,GB,SE	CRMI/63	
	----- bb. autres	25		UK,BX,SE	CRMI/63	
87.09	Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utili-					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	sés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares; leurs parties:		G/HS/94			
	- Chariots:					
8709.11	-- électriques	15		US	CRMI/63	
8709.19	-- autres	15		US	CRMI/63	
8709.90	-- Parties	15		US	CRMI/63	
87.12 00	Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteurs:					
	- A. sans roulements à billes	50		IT	CRMI/63	
87.14	Parties et accessoires des véhicules des n°s 87.11 à 87.13:					
	- de motocycles (y compris les cyclo-moteurs)				G/67	
8714.11	-- Selles	40				
8714.19	-- autres	40			G/67	
8714.20	- de fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides	40			G/67	
	- autres:					
8714.91	-- Cadres et fourches, et leurs parties	40				
8714.92	-- Jantes et rayons	40		IT	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
8714.93	-- Moyeux (autres que les moyeux à frein) et pignons de roues libres	40	G/HS/94	IT	CRMI/63	
8714.94	-- Freins, y compris les moyeux à frein, et leurs parties	40		IT	CRMI/63	
8714.95	-- Selles	40		IT	CRMI/63	
8714.96	-- Pédales et pédaliers, et leurs parties	40		IT	CRMI/63	
8714.99	-- autres	40		IT	CRMI/63	
88.02	Autres véhicules aérienne (hélicoptères, avions, par exemple); véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs:					
8802.20	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2000 kg: -- A. civils: --- II. autres: ---- a. Avions pour le transport des personnes					
8802.30	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant à 2000 kg mais n'excédant pas 15000 kg: -- A. civils: --- II. autres: ---- a. Avions pour le transport des personnes	5		US	T/51	T/51, 693
8802.40	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant à 15000 kg:	5		US	T/51	T/51, 693

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	-- A. Civils: --- I. Avions pour le transport des personnes		G/HS/94	US	T/51	T/51, 693
90.01	Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du n° 85.44; matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement:	5				
9001.10	- Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques: -- A. Câbles conducteurs d'images: --- I. en verre -- B. autres: --- II. autres: ---- a. en verre	10		DE,AT	CRMI/63	
9001.20	- Matières polarisantes en feuilles ou en plaques: -- A. en verre	10		DE,AT	CRMI/63	
9001.40	- Verres de lunetterie en verre	10		DE,AT	CRMI/63	
9001.90	- autres: -- A. destinés à des aéronefs civils: --- I. en verre -- B. autres: --- I. en verre	10		DE,AT	CRMI/63	

LISTE XXXVII - TUROUJE

1	2	3	4	5	6	7
90.02	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement:		G/HS/94			
	- Objectifs:					
9002.11	-- pour appareils de prise de vues pour projecteurs pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction:	10		DE	CRMI/63	
	--- A. en verre					
9002.19	-- autres:	10		DE	CRMI/63	
	--- A. en verre					
9002.20	- Filtres:					
	-- A. pour appareils de prises de vues pour projecteurs pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction:					
	--- I. en verre	10		DE	CRMI/63	
	--- B. autres					
	--- I. en verre	10		DE	CRMI/63	
	- autres:					
9002.90	-- A. destinés à des aéronefs civils:	10		DE	CRMI/63	
	--- I. en verre					
	--- B. autres:					
	--- I. pour appareils de prises de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	ou de reduction: ---- a. en verre --- II. autres: ---- a. en verre	10 10	G/HS/94	DE DE	CRMI/63 CRMI/63	
90.03	Montures de lunettes ou d'articles similaires, et leurs parties:					
	- Montures: -- en matières plastiques -- en autres matières - Parties	50 50 50			CCSI/69 CCSI/69 CCSI/69	
90.06	Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 85.39:					
9006.10	- Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	25		DE	CRMI/63	
9006.20	- Appareils photographiques des types utilisés pour l'enregistrement de documents sur microfilms, microfiches ou autres microformats	25		DE	CRMI/63	
9006.30	- Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'exa-					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	men médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire		G/HS/94			
9006.40	- Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	25		DE	CRMI/63	
9006.51	- autres appareils photographiques: -- à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm	25		DE	CRMI/63	
9006.52	-- autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur inférieure à 35 mm	25		DE	CRMI/63	
9006.53	-- autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm	25		DE	CRMI/63	
9006.59	-- autres	25		DE	CRMI/63	
	- Appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie:					
9006.62	-- Lampes-éclair, cubes-éclair et similaires	25		DE	CRMI/63	
9006.91	- Parties et accessoires:					
9006.99	-- d'appareils photographiques	25		DE	CRMI/63	
	-- autres:					
90.07	--- B. autres Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son:	25		DE	CRMI/63	
	- Caméras:					